



## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

### CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONSEILS DE DISCIPLINE 1<sup>er</sup> semestre 2024

#### Références juridiques :

- ❖ Articles L.532-1 à L.532-10 du Code Général de la Fonction Publique
- ❖ Décret n° 89 – 677 du 18 septembre 1989, modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicables aux fonctionnaires territoriaux

*Le conseil de discipline est une formation de la Commission Administrative Paritaire dont relève le **fonctionnaire poursuivi (stagiaires et titulaires)**. Par conséquent, le conseil de discipline n'est pas compétent à l'égard des agents non-titulaires de droit public.*

*Le Conseil de discipline est appelé à donner un avis, à la demande des autorités territoriales, sur certaines sanctions disciplinaires. Il est également compétent en matière de licenciement pour insuffisance professionnelle des fonctionnaires titulaires.*

Dates des réunions	Date limite de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour <sup>(1)</sup>
<b>Jeudi 22 février 2024</b>	Vendredi 12 janvier 2024
<b>Mercredi 20 mars 2024</b>	Vendredi 09 février 2024
<b>Mercredi 17 avril 2024</b>	Vendredi 08 mars 2024
<b>Mercredi 29 mai 2024</b>	Vendredi 12 avril 2024
<b>Mercredi 12 juin 2024</b>	Vendredi 10 mai 2024

(1) Tous les dossiers reçus après la date limite seront examinés à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil de discipline. Il est important de respecter les délais de saisine.

Pour toutes questions relatives aux conseils de discipline, le secrétariat de cette instance est disponible par téléphone au 05.90.99.45.23 ou par mail à l'adresse [instancesparitaires@cdg971.com](mailto:instancesparitaires@cdg971.com)